



DIRECTION GÉNÉRALE

Pôle Etudes et Prospective – Service : Études

Assemblée Générale CCI SEINE-MER NORMANDIE – 23 Juin 2016

N° 76/0 – M-01

- MOTION -

Objet : LE CONTOURNEMENT EST DE ROUEN / LIAISON A28-A13 - UNE URGENCE POUR NOS EMPLOIS, UNE EXIGENCE DU MONDE ÉCONOMIQUE

- Rouen, 12^e Métropole française, est une des rares agglomérations européennes de près de 500 000 habitants à ne disposer d'aucune infrastructure de contournement (39 500 établissements, 300 000 emplois, 40 000 étudiants).
- La traversée de l'agglomération rouennaise reste aujourd'hui le seul goulot d'étranglement de l'axe autoroutier Nord / Sud-Ouest européen reliant Stockholm à Gibraltar et plus localement du Grand contournement du bassin parisien.
- Les conditions actuelles de circulation au sein de cette grande agglomération rouennaise sont devenues intolérables pour ses habitants, ses entreprises et leurs personnels et cela occasionne des nuisances pour la santé, une dégradation de la qualité de vie et génère de vives inquiétudes pour l'emploi.

Le projet de Contournement Est / Liaison A28-A13 est vital pour notre région car il permet :

- De garantir et d'améliorer l'attractivité et la compétitivité du territoire régional.
- De maintenir et développer les activités industrielles autour de HAROPA-Port de Rouen pénalisées par une mauvaise desserte routière.
- De rendre possible la création de plates-formes multimodales (Seine Sud, Pîtres-Le Manoir) dépendantes du contournement Est, nécessaires au développement de l'Axe Seine et créatrices d'emplois.
- D'assurer la communication entre les zones industrialo-portuaires et les parcs d'activités disséminés à l'Est de la Métropole et regroupant le 1/3 des emplois de cette dernière.
- De soustraire du centre-ville de Rouen le trafic de transit afin d'améliorer l'accessibilité aux commerces et au Centre Hospitalier Régional.
- De donner aux habitants de meilleures conditions de vie en évitant une asphyxie programmée de la métropole régionale notamment par la réduction des gaz à effet de serre (- 7,3% de CO² sur l'ensemble de la Métropole).
- De faciliter les déplacements et de réduire les temps de trajet domicile/travail pour les habitants de Val-de-Reuil, de la vallée de l'Andelle, des plateaux Nord et Est de Rouen.

Depuis plus de 30 ans, les études sur un contournement à l'Est de l'agglomération se sont succédées sans que son utilité soit remise en cause. Pour mémoire, ce dossier a fait l'objet, en 2005, d'un débat public suivi d'une décision favorable du Ministre de l'Équipement, des Transports, du Tourisme et de la Mer.

En 2009, 2 800 entreprises, représentant 80 000 emplois, soit 1/3 des emplois de la future Métropole, ont réclamé la réalisation de cette infrastructure au plus vite en signant une pétition adressée au Ministre.

Reconnu conforme aux exigences du Grenelle 1 de l'Environnement, le projet de Contournement Est/Liaison A28-A13 est inscrit au Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT) depuis 2009.

Monsieur Le Préfet de Région a présenté, en Octobre 2012, une variante préférentielle de l'État à soumettre à enquête publique, issue des études complémentaires de tracés demandées à la suite du débat public.

Il est classé prioritaire dans les projets d'infrastructures retenus par décision du Premier Ministre en Juillet 2013 suite au rapport Mobilité "21".

À l'issue de la Concertation Publique de 2014, la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, en charge des Transports, de la Mer et de la Pêche a décidé, en Janvier 2016, de poursuivre jusqu'à la tenue d'une Enquête Publique du 12 Mai au 11 Juillet 2016.

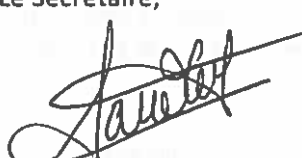
Par conséquent la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale Seine-Mer Normandie :

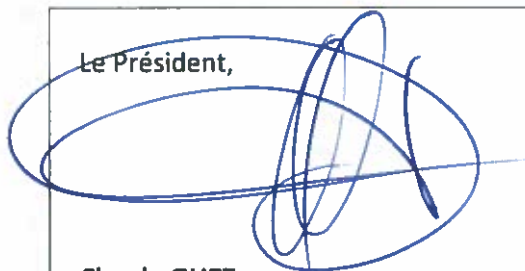
- Estime que le travail des services de l'État proposant en enquête publique un projet d'infrastructure autoroutière soumise à concession de contournement Est de Rouen correspond à la meilleure proposition au vu des enjeux économiques, environnementaux et humains.
- Affirme que l'intérêt général de cette infrastructure doit primer sur les intérêts des individus.
- S'inquiète face à la monopolisation du débat d'enquête publique par une minorité d'opposants.
- Poursuit sa mobilisation sans faille afin d'obtenir une réalisation dans les plus brefs délais de cette infrastructure autoroutière d'intérêt général.
- Demande à la Commission d'Enquête Publique la prise en compte de la parole des entreprises du territoire à sa juste valeur.

La présente motion a été votée par voie électronique pour faute de quorum lors de l'Assemblée Générale du Jeudi 23 Juin 2016, le résultat du vote est connu le Mercredi 6 Juillet à 17h.00 :

% « Pour » : % « Contre » : % Abstention(s) :

Fait à Rouen, le Mercredi 6 Juillet 2016

Le Secrétaire,

Vincent LAUDAT.

Le Président,

Claude GUEZ.

